

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-71

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 9

Contre :

Abstention : 1

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 29 août 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MATHURIN Christian - SEGOND Éric.

Absents : DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - REYNAUD Pascale

Pouvoir : DEHOUX Brigitte à SEGOND Éric - REYNAUD Pascale à ARDUIN Annie

Secrétaire de séance : SEGOND Éric

Objet : BUDGET CAMPING. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2019, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Camping de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

Imputation	Intitulé	Opération	Intitulé	OUVERT	REDUIT
DF 012 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement				7 754.42 €
DF 023 023	Virement section d'investissement			7 754.42 €	
RI 021 021	Virement à la section d'exploitation	OPFI		7 754.42 €	
DI 23 2315	Installations, matériel et outillage techniques	18001	Rénovation du bloc sanitaire 3	40 629.65 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	40 629.65 €	7 754.42 €
	Réduction		7 754.42 €
Recettes	Ouverture	7 754.42 €	
	Réduction		
Equilibre :		Ouv - Red	-32 875.23 €
			0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
M. SEGOND

